

LGF PATRIMOINE

Conseil en gestion de patrimoine agréé par la Chambre Nationale des Conseils en gestion de Patrimoine

STATUTS RÉGLEMENTÉS

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurances, banque et finance (ORIAS) sous le n°08045590 (consultable sur le site www.orias.fr). Ci-après, la liste de nos statuts réglementés :

Conseil en investissements financiers :

- Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante (le conseil repose sur l'analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers).
- Établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de placement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature commerciale : BNP PARIBAS, SMC, ALTO, 123 INVESTMENTS, AXA, CARDIF, GENERALI, AVIVA, UNEP, VIE PLUS ...

Démarchage bancaire et financier :

- Identité du ou des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage : ODDO BHF.

Courtage en assurance dans la catégorie «b» :

- Courtier en assurance positionné dans la catégorie «b» n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.
- Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation > à 10% des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10% des droits de vote ou du capital du cabinet) : Néant.

Courtage en opérations de banque et en services de paiement :

- Établissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaire au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : Néant.
- Établissements avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > à 10% des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : Néant.
- 2 établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le cabinet travaille : BNP PARIBAS et Société Marseillaise de Crédit.
- Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier :

- Le montant de la rémunération perçue au titre du service conseil vous sera communiqué préalablement.

Informations sur les modes de communications :

- Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

Protection des données personnelles :

Dans le cadre de notre relation professionnelle, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectés et traités par Madame Laurence GARCIA en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les données collectées vous concernant et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archives pendant un délai de 5 ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse email : info@lglpatrimoine.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Litige :

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre. A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation : * pour l'activité CIF (médiateur public) : l'AMF - L'Autorité des Marchés Financiers, M^{me} Marielle COHEN-BRANCHE, 17 pl. de la Bourse 75 082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/le_mediateur) * pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service Médiation de la consommation, 39 av. Franklin D. Roosevelt 75 008 Paris, Médiateurs : Christophe AVELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr - consommation@cmap.fr). En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Face à vous, un professionnel qui s'engage ...